

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE**, tenue à huis clos, le **21 FÉVRIER 2022 à 19 heures** par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette visioconférence :

Christian CÔTÉ,	maire;
Éric FRÉCHETTE,	conseiller;
Krystal HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Chacune des personnes s'est identifiée individuellement.

Est absent :

Luc DUVAL,	conseiller.
------------	-------------

Assiste également à la session par visioconférence :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2022,47 OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2022,48 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale à tous les membres du conseil.

2022,49 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Annulation de la résolution n° 2022-20
 - 6.2 Embauche d'une trésorière
7. RÉFECTION DU 12^E RANG ET DU 13^E RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE
 - 7.1 Annulation de la résolution n° 2022-07
 - 7.2 Adjudication du contrat
8. ÉDIFICE DE LA CAISSE DESJARDINS
9. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – Projet du règlement n° 2022-05 Règlement d'emprunt
10. LEVÉE DE LA SESSION

**2022-40 RÉSOLUTION NO 2022-40
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2022,50 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 février 2022.

**2022-41 RÉSOLUTION NO 2022-41
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022**

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 février 2022 tel que présenté.

2022,51 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

2022,52 RESSOURCES HUMAINES

2022,52.1 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO 2022-20

**2022-42 RÉSOLUTION NO 2022-42
Annule
R 2022-20 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO 2022-20**

Sur proposition de **Éric FRÉCHETTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'annuler la résolution n° 2022-20 adoptée le 7 février 2022.

2022,52.2 EMBAUCHE D'UNE TRÉSORIÈRE

**2022-43 RÉSOLUTION NO 2022-43
ADMINISTRATION
EMBAUCHE D'UNE TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le poste de trésorier/trésorière est vacant;
- 2 Suite aux entrevues avec les candidates retenues, la directrice générale recommande l'embauche de madame Line Bilodeau;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher madame Line Bilodeau au poste de trésorière pour la Ville de Kingsey Falls. Il s'agit d'un poste cadre régulier à temps plein, basé sur 30 heures par semaine. Madame Bilodeau entrera en fonction le 28 mars 2022.
- 2- **CONDITIONS.** Madame Bilodeau sera soumise aux conditions générales de travail des employés municipaux telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal et à l'entente déposée au dossier no 02-24.

3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à Madame Line Bilodeau.

2022,53 RÉFECTION DU 12^E RANG ET DU 13^E RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE

2022,53.1 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO 2022-07

2022-44 **RÉSOLUTION NO 2022-44**
Annule **RÉFECTION DU 12^E RANG ET DU 13^E RANG À KINGSEY FALLS,**
R 2022-07 **SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE**
ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO 2022-07

CONSIDÉRANT QUE :

1 Une erreur s'est glissée dans la résolution no 2022-07;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'annuler la résolution n° 2022-07 adoptée le 10 janvier 2022.

2022,53.2 ADJUDICATION DU CONTRAT

2022-45 **RÉSOLUTION NO 2022-45**
RÉFECTION DU 12^E RANG ET DU 13^E RANG À KINGSEY FALLS,
SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE
CONTRAT À LES EXCAVATIONS YVON HOULE ET FILS INC.

CONSIDÉRANT QUE :

1 La Ville de Kingsey Falls a signé une entente avec les municipalités de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et de Sainte-Séraphine pour les travaux de réfection du 12^e Rang et du 13^e Rang;

2 La ville a lancé l'appel d'offres no 2021-06 (KIFM-262359);

3 La ville a reçu une subvention du ministère des Transports dans le cadre du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

4 Les résultats d'ouverture des soumissions, dont les entreprise soumissionnaires sont (prix taxes incluses) :

Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.	6 702 782,07 \$
Sintra inc.	7 368 798,34 \$
Construction et pavage Portneuf inc.	7 624 535,46 \$
Pavage Centre Sud du Québec inc.	8 368 233,47 \$
Excavations Gagnon et Frères inc.	9 160 000,00 \$
R. Guilbeault Construction inc.	9 334 381,09 \$

5 La firme Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. a déposé la plus basse soumission conforme;

6 La ville a obtenu un avis juridique de Tremblay Bois Avocats pour la conformité du plus bas soumissionnaire;

7 Des montants sont prévus pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde le contrat pour la réfection du 12^e Rang et du 13^e Rang à Kingsey Falls, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Sainte-Séraphine à la firme Les Excavations Yvon Houle et Fils inc., le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 2021-06 (KIFM-262359).
- 2- **CONDITION.** Ce contrat est accordé conditionnellement à l'adoption du règlement d'emprunt et à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- 3- **SIGNATURES.** Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.

2022,54 ÉDIFICE DE LA CAISSE DESJARDINS

Ce point est reporté à une prochaine session.

2022,55 AVIS DE MOTION – Projet du règlement n° 2022-05 Règlement d'emprunt

AVIS DE MOTION PROJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 12^E RANG ET DU 13^E RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH- DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE

Le conseiller **Christian TISLUCK**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-05 décrétant un emprunt pour les travaux de réfection du 12^e Rang et du 13^e Rang à Kingsey Falls, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Sainte-Séraphine.

2022,56 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19 h 30.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière